

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

Rivière LONGVILLIERS / Canal du LAMENTIN

Département de MARTINIQUE (972) / Commune Le Lamentin (97232)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont du Calebassier	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont du Calebassier repérable sur Scan Littoral car à proximité d'un quartier dit « le Calebassier ». Numérisation à partir de l'Orthophoto (Source : Google Earth). Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

